



10 Chemin du Dindolet
Quartier Ste-Catherine
cugistoria@wanadoo.fr
13780 CUGES-les-PINS
499 025 344 00015 - 913E

Assemblée générale du 10 mars 2023

Présents : mesdames Agnès Airaud-Chiara, Michèle Amar-Carbone, Chantal Clerc, Chantal Jalmar, Audrey Molina, et messieurs Gilles Aicardi, Jean-Paul Demouveau, Christian Foschi, Christian Kerneis, Roland Olivier, Alain Ramel, Thibaut Torrenti.

Corinne Jayne a donné procuration à Agnès Airaud-Chiara, Raoul Grenier à Chantal Clerc, Frédéric Adragna à Alain Ramel, Denise Demouveau à Jean-Paul Demouveau, Jean-Pierre Bérenger à Christian Kerneis, Michèle Bérenger à Thibaut Torrenti, Yolande Olivier à Roland Olivier, Willy Lemoine à Michèle Amar-Carbone

Rappel de l'Ordre du jour :

- ⇒ Bilan moral 2022
- ⇒ Bilan financier 2022
 - ⇒ Projets 2023
- ⇒ Paiement des cotisations 2023
 - ⇒ Questions diverses.

Conformément à l'article 16 des statuts, le quorum, calculé en fonction du nombre de membres à jour de leur cotisation, étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Bilan moral

La présidente remercie les membres de l'assemblée pour leur présence et présente le bilan moral.

L'an dernier l'association :

- a procédé les 26 et 27 mars au nettoyage de la chapelle Sainte-Madeleine et de ses alentours.

Il a été trouvé 5 pièces qui, d'après les recherches sur Internet de Corinne Jayne et de Dominique Torrenti, pourraient être des « doubles tournois », en circulation au 17ème siècle. Selon un numismate contacté par Chantal Clerc, il s'agit peut-être d'oboles.

L'opération nettoyage du dimanche a été suivie d'un apéritif offert par la municipalité, puis d'un repas « tiré du sac ». Gilles Aicardi avait offert et préparé des moules au râteau.

Le site est désormais entretenu par les services techniques, en même temps qu'ils nettoient l'espace Fortuné Jayne ou l'aire de camping-cars. Alain Schwalm est venu arracher un maximum de souches de sumacs. Christian Foschi a commencé à trier les pierres entassées à côté de la chapelle, lesquelles seront récupérées pour consolider les murs. Chacun est invité à aller continuer ce tri. Il sera décidé d'un ou plusieurs jours pour procéder aux travaux de maçonnerie. Nous reprendrons contact avec Jeannot Meyronne et Corinne Jayne.

D'autre part, cette chapelle n'est plus cadastrée depuis 1934. Tous les documents et justificatifs ont été fournis aux services administratifs de la mairie afin que le nécessaire soit fait auprès des services du Cadastre.

Il a été demandé à l'A.R.C (Ateliers Ruraux de Création) de réaliser un panneau en céramique pour signaler la chapelle. Quand le site aura été remis en état, il faudra trouver l'emplacement sur lequel le fixer (pierre, poteau).

- a participé le 4 juin à la journée des Vieux Métiers. Le stand avait pour thème la culture des câpres à Cuges.
- a participé le 3 septembre au forum des associations (matin aux Arcades). En parallèle, Cugistoria a proposé (matin et après-midi), une balade découverte histoire de Cuges. La municipalité avait prêté 2 minibus. La visite s'est chaque fois terminée à la chapelle St-Antoine où les participants ont été accueillis par Claudette Chaix. Les visiteurs ont été nombreux, et semblent avoir été satisfaits, malgré la longueur du parcours.
- a participé les 26 et 27 novembre au Marché de Noël où il y a eu également une bonne fréquentation.

Pour la journée Victor Hugo, Cugistoria a été prévenue trop tard (oubliée ?), tandis que le programme était déjà bouclé. L'association n'y a donc pas participé. Une intervention de Michèle sur Gaspard de Besse était toutefois prévue, mais n'a pas pu avoir lieu pour raisons de santé.

La publication sur les câpres a été appréciée, il a même été nécessaire d'en réimprimer pour satisfaire les commandes.

L'étude sur l'école, pilotée par Michèle et Jean-Paul, a été interrompue, faute d'éléments spécifiques à Cuges : le registre de délibérations de 1885 à 1932 a disparu. Le travail devrait néanmoins être repris cette année.

Il a été décidé de diffuser les comptes rendus des réunions du Conseil d'administration, non seulement à ses membres, mais également à l'ensemble des adhérents, ceci pour entretenir l'intérêt de ces derniers, leur

permettre d'apporter idées et thèmes de recherche. La présidente rappelle que l'association est ouverte à tout projet individuel.

Le bilan moral est mis au vote et adopté à l'unanimité.

2. Bilan financier

La synthèse financière a été adressée à tous les adhérents en même temps que la convocation, afin que chacun ait le temps d'en prendre connaissance et de l'étudier avant l'Assemblée générale. Les comptes détaillés ainsi que tous les justificatifs de dépenses sont mis à la disposition des adhérents présents.

Au 1^{er} janvier 2022, l'association disposait de 3054.89 €. Les recettes de l'année se sont élevées à 2787.00 €, les dépenses engagées à 4296.73 €. La somme restant en caisse au 31 décembre 2022 est donc de 1545.16 €.

L'importance des dépenses au cours de l'année est liée à l'acquisition du matériel de reproduction (photocopieur) d'un montant de 3 696 €, pour laquelle Cugistoria a obtenu 1 000 € de subvention communale et 700 € de subvention départementale, soit une part d'autofinancement de 1 996 €.

En 2022, le montant des recettes de fonctionnement a quasiment doublé par rapport à 2021 (1087 € en 2022 contre 509 € en 2021). Cette hausse provient de l'augmentation du nombre d'adhérents et de l'édition d'une nouvelle publication (Câpres de Cuges).

Dans le même temps, la hausse des frais de fonctionnement a été contenue (600,73 € en 2022 contre 725,91 € en 2021). A noter cependant que les économies induites par le changement de banque n'apparaissent pas encore de manière significative : 173,59 € de frais bancaires payés à la seule Banque Postale (pour 6 mois de fonctionnement) contre 35,00 € payés au Crédit Mutuel pour une période équivalente. Le changement d'établissement bancaire sera plus sensible en 2023, les frais de gestion au Crédit Mutuel ne devant s'élever qu'à 36,00 € (3 € par mois).

La facture de B. Contact (prestataire de service en charge de la maintenance du copieur) ne figure pas dans le décompte 2022. Elle ne sera établie qu'au mois d'avril 2023. Elle devrait s'élever aux environs de 45 euros (Pour information, avec le nouveau prestataire, nous payerions 7,12 € pour le même nombre de copies...)

En 2022, pour la première fois depuis 2016, la section de fonctionnement est excédentaire (excédent de 486,27€). Pour autant, les disponibilités financières ont quasiment diminué de moitié.

En 2023, ces disponibilités permettront de couvrir les dépenses courantes. Il faudra néanmoins veiller à contenir les dépenses, notamment celles à engager pour les 25 ans de l'association, de manière à ne pas perdre le bénéfice des efforts de l'exercice écoulé.

En 2022, le choix avait été fait d'augmenter le nombre d'adhérents plutôt que le montant des cotisations. Pour 2023, bien que l'exercice 2022 ait été excédentaire, le Conseil d'administration a considéré que, compte tenu de l'augmentation générale des prix, il faudrait augmenter le montant des adhésions. L'argument avancé est d'assurer à l'association une certaine autonomie pour qu'elle puisse monter de nouveaux projets, et de lui éviter d'avoir recours à la puissance publique pour couvrir les frais de fonctionnement. Le Conseil d'administration propose que la cotisation, actuellement de 15 €, soit portée à 20 €.

Le bilan financier est mis au vote et adopté à l'unanimité.

L'Assemblée générale accepte la proposition du Conseil d'administration, et décide à l'unanimité qu'à compter de 2023, le montant de la cotisation annuelle sera porté à 20 €.

3. Les projets pour 2023

Les projets qui a priori doivent se concrétiser au cours de l'année à venir sont :

- La participation à la Foire artisanale et aux Vieux métiers, organisée le 10 juin par l'Association des Mulets. Le thème proposé pour le stand pourrait être le métier d'horloger, avec le concours de Jean-Pierre Bérenger. Ce dernier a donné un accord de principe. Il faudra trouver un barnum ou abri similaire afin qu'horloger et pièces d'horlogerie soient protégés du vent et de la poussière. L'association Tadhance peut prêter un barnum pliant. Gilles Aicardi propose de voir avec le circuit Paul Ricard pour en emprunter un.
- La poursuite de la remise en état du site de la Chapelle Sainte-Madeleine
- L'aboutissement de « Cuges en vues » (concours et exposition photo à l'occasion des 25 ans de l'association). Pour mémoire, l'idée est de faire découvrir ou redécouvrir Cuges autrefois, et de créer par le biais de l'image une ébauche de lien entre anciens et nouveaux habitants. Il s'agit également d'amorcer des actions pédagogiques en direction des enfants. Pour le concours, il a été réceptionné 22 photos. Pour l'exposition, il a été visionné plus

de 600 photos ; il en a été sélectionné environ 200, lesquelles seront regroupées par thèmes pour l'exposition qui se déroulera dans la chapelle des Pénitents du 1^{er} au 10 avril.

Conformément au règlement, trois jurys seront constitués (5 titulaires et 5 suppléants). Ils délibéreront de manière séparée : le jury Cugistoria délibèrera le vendredi 31 mars à 18h00, le jury Mairie (élus + personnel communal) délibèrera le samedi 1^{er} avril à midi et le jury Jeunesse (CMJ et représentants CM2) délibèrera le samedi 1^{er} avril à 9 heures.

Les résultats du concours seront annoncés le 1^{er} avril à 18h00. La publication des résultats sera suivie du partage d'un verre de l'amitié, offert par la municipalité. Grace à une urne mise à sa disposition, le public pourra désigner sa photo préférée jusqu'au 10 avril, dernier jour de l'exposition. Le prix du public sera décerné ce jour-là à partir de 18 heures. Pour annoncer cette manifestation, un article sera publié dans Cuges Magazine. L'exposition sera également annoncée sur le panneau lumineux, par affiches et par Facebook. Une journaliste de La Provence sera contactée. Une signalétique est également prévue pour diriger les visiteurs vers la chapelle.

Des permanences devront être organisées pour l'accueil du public.

Les récompenses décernées par le jury Mairie seront prises en charge par la commune (3 prix). Les autres récompenses (jury Cugistoria, jury Jeunesse, prix du public) seront financées par l'association. Le choix des récompenses est arrêté comme suit :

- 1^{er} prix et prix du public, cartes cadeaux Clause Video Transfert (valeur 50 €)
- 2^{ème} prix, cartes Cultura (valeur 30 €)
- 3^{ème} prix, un agrandissement photo (valeur environ 12 €).

Par ailleurs, l'association Tadolchance a proposé de s'inscrire dans le projet avec l'intervention d'une photographe venue du Luxembourg, laquelle devrait donner à l'exposition un prolongement artistique.

4. Paiement des cotisations 2023

Il est procédé au paiement des cotisations. Le trésorier enregistre le renouvellement de ces dernières.

5. - Questions diverses

Roland Olivier demande si nous avons des nouvelles des fouilles effectuées à la ZAC des Vigneaux il y a quelques années. Il lui est répondu que, malheureusement, la commune n'a eu aucun retour.

Gilles Aicardi suggère, puisque le thème retenu pour les Vieux métiers est l'horlogerie, que soit exposé (et remis en état ?) l'ancien mécanisme de l'horloge du village. Pour mémoire, ce mécanisme est toujours dans la tour de l'Horloge. La suggestion est retenue, mais demande à être étudiée avec Jean-Pierre Bérenger sur un plan technique. Il conviendra également de demander les autorisations nécessaires à la mairie, de voir qui s'occupera de la manutention (mécanisme extrêmement lourd...), de trouver l'endroit où sera conservé ensuite le mécanisme... A suivre, par conséquent.

Gilles Aicardi remarque par ailleurs que, en 2025, on fêtera les 40 ans du tournage des films « Manon des Sources » et « Jean de Florette », et que ce pourrait être l'occasion d'une manifestation particulière. Chantal Clerc remarque que l'on a déjà monté une exposition en 2016. Il est alors suggéré d'organiser une randonnée autour des différents sites de tournage sur Cuges. A suivre également.

La présidente indique qu'un adhérent s'est étonné que le premier point à l'ordre du jour ne soit pas l'adoption du compte rendu de l'Assemblée générale de 2022. Il lui a été expliqué que, la loi du 1^{er} juillet 1901 laissant beaucoup de liberté aux associations quant à leur fonctionnement, ce sont les statuts déposés en préfecture qui font loi. Or, les statuts de Cugistoria n'ont pas prévu l'adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale de l'année précédente. Par conséquent, jusqu'à ce jour, les PV n'ont jamais été soumis à approbation.

Cela étant, il est parfaitement possible de modifier les statuts. La présidente, après avoir rappelé que faire valider les procès-verbaux oblige à attendre un an pour pouvoir les rendre publics, demande donc l'avis des membres de l'Assemblée. Ces derniers considèrent à l'unanimité que modifier les statuts à ce sujet n'est pas nécessaire, et qu'il est donc inutile de convoquer à cet effet une Assemblée générale extraordinaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.

La Présidente
Michèle Amar-Carbone

La secrétaire
Chantal Clerc